

**PREDICAT REFLEXIF ET CATEGORIES GRAMMATICALES
DEICTIQUES VS NON-DEICTIQUES.**

Gérard REB

*Université de Haute Alsace, Mulhouse
Scolia, Strasbourg.*

Résumé : Le modèle unitaire de la diathèse dans la description des prédicats réflexifs, qui accorde la primauté au niveau référentiel de la personne, ne peut rendre compte des prédicats réflexifs impersonnels. Ce phénomène implique que le même morphème réflexif fonctionne comme catégorie déictique et non-déictique. Or, le thème réflexif indo-européen de 3ème personne (la "non-personne") **swe* fonctionnait pour toutes les personnes; et le syncrétisme des cas en latin tardif a assigné à *se* les valeurs des trois cas de l'objet (accusatif, datif, ablatif). Le prédicat réflexif intègre donc ces valeurs grammaticales des cas indépendamment des rôles sémantiques de la personne.

Mots-clés: diathèse, catégorie grammaticale, personne, cas, syncrétisme, orientation, supplétisme, noèmes.

Concernant les verbes réflexifs, l'ouvrage d'Emma Génusienne (EG) *The typology of reflexives* (1987) fait autorité. Cette monographie montre que le verbe réflexif qui apparaît dans une cinquantaine de langues non apparentées génétiquement a le statut d'invariant propre au système des langues naturelles. Ce qui est général, c'est la relation privilégiée du verbe avec un morphème réflexif. Reste à l'expliquer.

Le modèle d'EG s'inscrit dans la théorie de la diathèse, selon laquelle le niveau référentiel caractérisé par le nombre des participants à une situation dénotée explique l'identité de l'agent et du patient au niveau des rôles sémantiques et la réduction de la valence au niveau syntaxique.

Ce modèle, centré sur la personne du sujet, puisque c'est elle qui détermine la coréférence ou l'identité référentielle de l'agent et du patient, définit la polysémie des verbes réflexifs à partir du prototype de la valeur réfléchie illustrée par (1):

(1) Jean se lave.

Le morphème *se* est coréférent au sujet *Jean* et réalise la fonction objet.

Mais ce modèle unitaire de la diathèse se heurte à un double problème :

-celui du statut du morphème *se* réalisé par le verbe réflexif à valeur passive illustré par (2):

(2) cette chemise en coton se lave à 40°.

J.Stefanini dans sa thèse de 1962, sur la voix pronominale en ancien et en moyen français, posait le problème: " Diachroniquement, reste à expliquer comment une forme qui à l'origine se compose d'un verbe transitif et d'un pronom régime a pu parvenir à la signification passive."(p.636)

-celui du statut du morphème réflexif réalisé par le prédicat impersonnel illustré par (3) :

(3) Il se fait tard,

où *il* se caractérise précisément par le vide référentiel.

Or, ces deux problèmes sont solidaires, comme le montre en (4) et (4') la symétrie du passif impersonnel et du passif personnel :

(4) Il s'est vendu dix voitures ce matin.

(4') Dix voitures se sont vendues ce matin.

De surcroît, les travaux de B.Wehr et de E.Roegiest et A.M.Spanoghe (1994) ont souligné la très grande productivité de cette symétrie dans d'autres langues romanes :

(5) si vede le stelle : passif impersonnel

(5') si vedono le stelle ; passif personnel

(6) se toma tres huevos : passif impersonnel

(6') se toman tres huevos : passif personnel.

Tous ces problèmes amènent ainsi à mettre en question le modèle unitaire de la diathèse qui implique la primauté de la personne sujet, et à explorer, dans une démarche sémasiologique et en diachronie, la relation privilégiée du verbe avec le morphème réflexif, relation que E.G. a exhibée dans une typologie synchronique.

Diachroniquement, dans les langues indo-européennes, le morphème réflexif est issu du thème *sewe/swe/se, thème indépendant de la catégorie grammaticale de la personne comme l'ont noté J.Haudry (1984) et P.Chantraine (1967).

Cette indépendance historique du morphème réflexif par rapport à la catégorie grammaticale de la personne se vérifie encore en synchronie dans les langues slaves qui présentent un paradigme qui serait équivalent en français à:

*je se trompe/ tu se trompes/ il se trompe/ nous se trompons...

Puisque la réflexivité est indépendante de la catégorie grammaticale de la personne tant en synchronie qu'en diachronie, il faut en inférer que

- 1°) la réflexivité n'est pas en soi une catégorie déictique,
- 2°) sa réalisation est un phénomène de surface ou de phénotype,
- 3°) la réflexivité est en soi un invariant de génotype.

Diachroniquement, le latin va intégrer le morphème *se* dans le paradigme de la personne selon la série:

me (1ère personne), *te* (2ème personne), *se* (3ème personne),

-ce qui en quelque sorte contribue à brouiller les pistes-, puisque la référence à la personne servira de modèle à l'explication unitaire de la diathèse, selon laquelle le niveau référentiel de la coréférence (agent-patient) prime le niveau des rôles sémantiques qui lui-même prime le niveau syntaxique de la réduction de la valence.

Or, P.Flobert dans sa thèse (1975) sur les verbes déponents en latin depuis les origines jusqu'à Charlemagne souligne un autre fait historique, à savoir l'équivalence entre les verbes déponents et les verbes réflexifs:

moveri / *se* movere
 verti / *se* vertere
 frangi / *se* frangere
 exerceri / *se* exercere.

Cette équivalence fonctionne depuis les débuts de la latinité (avec une forte proportion dans le théâtre de Plaute, ce qui montre sa vivacité) jusqu'au latin tardif, où le système verbal latin se modifie. Or, P.Flobert et tous les grammairiens en sont d'accord: c'est au tournant du 6ème siècle que s'amuit la différence de désinence à l'inflectum entre l'actif en *-re* et le passif en *-ri*.

Ce phénomène a une double conséquence:

- d'une part, l'émergence des formes périphrastiques du passif infectum avec auxiliaire et participe passé,
- d'autre part, le développement dans toute la romanité des formes réflexives sur le type *se* *movere*, *se* *vertere*, *se* *frangere*, *se* *exercere*.

La conclusion qui s'impose donc est que les formes réflexives romanes ne sont pas l'oeuvre d'une réduction de la valence expliquée par l'identité référentielle des actants, mais sont le produit d'un **mécanisme de supplétisme** qui, dans le système, promeut une forme récessive sur la disparition d'une autre forme fonctionnellement identique. Benveniste (1974) dans son article "Les transformations des catégories linguistiques" parle de "transformations conservantes".

Il y a donc là un autre invariant qu'il importe de définir.

En intégrant le morphème *se* dans le paradigme des pronoms, le latin, langue à cas, soumet ce morphème à la flexion casuelle:

accusatif: *se*
 datif: *sibi*
 ablatif: *se.*

Dans la définition prototypique des verbes réflexifs, *se* est interprété comme un accusatif ou un datif illustrés par le modèle réfléchi (1) et (7):

(1) Jean se lave.

(7) Il s'offre des vacances,

modèle auquel on ramène même de force les autres interprétations:

-moyenne, illustrée par (8):

(8) Les nuages se dispersent,

-et même passive, illustrée par (9):

(9) Ce livre se vend bien.

Or, la diachronie nous offre une autre hypothèse, consistant à interpréter *se* également comme un **ablatif**. P.Chantraine (1967) note en effet que le morphème réflexif est historiquement indépendant de la catégorie grammaticale de la personne. Et si l'on admet à la suite de Benveniste (1974) que la 3ème personne est également celle de la non-personne, l'interprétation des verbes réflexifs moyen ou passif est liée à l'interprétation du verbe avec le morphème réflexif à l'ablatif, que l'on peut gloser comme "processus mû par sa propre dynamique", un processus dont l'origine procède de lui-même: c'est là la valeur de la relation du verbe avec le morphème réflexif à l'ablatif d'une part et indépendant de la personne d'autre part.

Sans vouloir développer la théorie des cas, force est d'admettre que diachroniquement, l'interprétation des cas accusatif, datif, ablatif à l'oeuvre dans les verbes réflexifs est, comme le morphème réflexif, indépendante de la catégorie grammaticale de la personne et des rôles sémantiques qui lui sont associés.

La diachronie réfute donc le modèle unitaire de la diathèse centrée sur la personne sujet, selon laquelle le niveau référentiel détermine les rôles sémantiques, qui à leur tour déterminent la syntaxe et la valeur des cas; mais elle valide l'hypothèse selon laquelle l'interprétation des verbes réflexifs est corrélée à celle des cas, et doit donc se faire **en système**, à un niveau abstrait des langues naturelles particulières, au niveau des noèmes (cf.B.Pottier, 1987 pour cette notion). C'est à ce niveau en effet que se réalise l'opposition des types de langues (langues accusatives / langues ergatives) avec leurs cas respectifs correspondant à des valeurs grammaticales équivalentes:

-se ablatif des langues accusatives équivalent à l'ergatif des langues ergatives,

-se accusatif des langues accusatives équivalent à l'absolutif des langues ergatives, ablatif comme ergatif signifiant en système l'**origine**, accusatif comme absolutif signifiant en système le **but**.

Le verbe réflexif est donc un prédicat complexe (cf. G.Reb, 1988 pour cette notion), qui intègre dans son sémantisme la valeur grammaticale de cette double orientation possible du procès entre une origine et un but représentée comme un **continuum**, signifié historiquement par le **syncrétisme des cas de l'objet**.

En effet, comme l'a montré G.Serbat (1989), le syncrétisme des cas est un phénomène tout à fait général dans les langues indo-européennes, s'inscrivant dans la diachronie. Il pose ainsi la conclusion suivante: "Lorsque deux morphèmes, opposés à un moment donné, se trouvent confondus dans une synchronie ultérieure, c'est qu'ils recélaient (outre le ou les traits par lesquels ils s'opposaient) des traits d'identité et que cette identité a été suffisante pour provoquer l'union (l'expression de l'opposition étant renvoyée au contexte et aux liens référentiels)."

Or, nous savons que l'accusatif et le datif d'une part s'opposent à l'ablatif d'autre part: les deux premiers signifient, comme le note G.Serbat (1989) "une visée prospective, concernant l'aval d'un procès" opposée à "une visée non-prospective, concernant l'amont du procès", pour ce qui est de l'ablatif.

Venons-en au morphème réflexif latin: *se, sibi, se*.

Il y a donc eu un double syncrétisme: l'accusatif et le datif d'une part, qui partagent le même sémantisme de visée prospective et la même fonction syntaxique, à savoir objet du verbe. Ce phénomène est abondamment illustré en latin tardif par l'expression *se sibi* du morphème réflexif. E.Dahlen (1964) en cite de nombreux exemples:

(10) *Si quis vult post me venire, abneget se sibi et tollat crucem suam.*

Il y a d'autre part le syncrétisme des cas à visée prospective avec l'ablatif, cas à visée d'origine: les premiers et le second partageant dans le morphème réflexif la même fonction objet. Comme le souligne G.Serbat (1989), " accusatif et ablatif sont des cas de dépendance". Ce phénomène est également illustré en latin tardif par les nombreuses épithèses

(11) *De se sibi meritus.*

En définitive, le syncrétisme des cas explique l'existence en diachronie de l'**invariant structurel** noté par G.Moignet (1965), selon lequel le morphème réflexif est toujours à un cas de l'objet (cas régime en ancien français), jamais au cas sujet.

Dès lors, le syncrétisme des cas, à l'oeuvre dans le morphème réflexif, manifeste la primauté de la relation du verbe avec l'**objet**, reléguant la relation d'accord sujet - verbe à un fait de surface.

Cette primauté permet de rendre compte des verbes réflexifs impersonnels (3) et des passifs impersonnels (4), (5), (6).

Plus généralement, le syncrétisme des cas valide la primauté du niveau syntaxique sur le niveau référentiel et celui des rôles sémantiques liés à la personne. Et ce phénomène montre que la notion saussurienne de **système**, qui traverse l'opposition **synchronie / diachronie**, est à son tour un invariant méthodologique.

L'interprétation polysémique des verbes réflexifs est donc guidée non par le niveau référentiel, mais par l'interprétation de la polysémie grammaticale du morphème réflexif objet pouvant signifier:

-la visée propre à l'accusatif et au datif,

-l'origine propre à l'ablatif,

et par syncrétisme, leur neutralisation.

L'interprétation du sujet est, en second lieu, fonction de l'interprétation de la relation casuée du verbe avec le morphème réflexif:

Si le morphème réflexif signifie la visée,

alors le sujet signifie l'origine.

Si le morphème réflexif signifie l'origine,

alors le sujet signifie la visée.

Si le morphème réflexif syncrétise les cas de visée et le cas d'origine,

alors le sujet signifie la neutralisation de la visée et de l'origine.

Ce système inférentiel décrit un calcul sémantique définissant une **sémantique de la phrase**.

En définitive, le prédicat réflexif, forme invariante en diachronie comme en synchronie, permet de montrer que la *phrase* n'est pas une donnée axiomatique, mais le résultat d'une procédure de composition fondée sur la primauté de la relation objet sur la relation sujet. La *phrase* reçoit ainsi une définition algorithmique, qui l'intègre dans la théorie des langages formels.

L'étude des prédicats réflexifs dans le cadre d'une recherche des invariants traverse donc l'opposition synchronie vs diachronie, menant ainsi à la conclusion de C.Hagège (1982) :

" L'examen de la forme des mots, dans les langues où elle est variable, intègre la diachronie, sur le versant phonologique comme sur le versant syntaxique. Par suite, les typologies fondées sur cet examen ne peuvent pas, malgré l'apparence, être synchroniques, et cela contredit leur propos même."

REFERENCES

- Benveniste, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale*, tome 2, Paris, Gallimard.
- Chantraine, P. (1967). *Morphologie historique du grec*, Paris, Klincksieck.
- Flobert, P. (1975). *Les verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres.
- Dahlen, E. (1964). *Etude syntaxique sur les pronominaux réfléchis pléonastiques en latin*, Göteborg.
- Geniusiene, E. (1987). *The typology of Reflexives*, Berlin, New-York, Amsterdam, Mouton de Gruyten.
- Hagège, C. (1982) *La structure des langues*, Paris, P.U.F.
- Haudry, J. (1984) *L'indo-européen*, Paris, P.U.F.
- Moignet, G. (1965) *Le pronom personnel français, Essais de psycho-sémantique historique*, Paris, Klincksieck.
- Pottier, B. (1987) *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette.
- Reb, G. (1988) *Valeurs intrinsèques des verbes pronominaux en français moderne et en ancien français, Etude descriptive et théorique*. Thèse de doctorat d'Etat, Strasbourg II.
- Roegiest, E., Spanoghe, A.M. (1994) « Passif et ergativité en espagnol », *Romanistisches Jahrbuch*, Berlin, New York, de Gruyter.
- Serbat, G. (1989) « Le syncrétisme des cas », *Subordination and other topics in latin*, Calboli éd., Benjamins, p. 273-286
- Stéfanini, J. (1962) *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Thèse de doctorat d'Etat, Aix.
- Wehr, B. (1995) *SE-Diathese im Italienischen*, Tübingen, Gunter Narr Verlag.
- Zribi-Hertz, A. (1986) *Relations anaphoriques en français : esquisse d'une grammaire générative raisonnée de la réflexivité et de l'ellipse structurale*. Thèse de doctorat d'Etat, Paris VIII.